



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

5 - Administration générale

**Vente des appartements de l'Amicale
Vente des appartements de
MEGEVE (74) et MENTON (06)**

Rapport n° CP/2014/550

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités financières de la vente des appartements mis précédemment à la disposition de l'Amicale du Personnel et situés à MEGEVE ainsi qu'à MENTON.

Par délibération du 6 janvier 2014, la commission permanente avait approuvé la vente de l'appartement situé à LA CLUSAZ. Pour les 3 appartements de MEGEVE et de MENTON, dans la mesure où les offres parvenues au Département étaient trop largement inférieures aux estimations faites par France Domaine, il avait été décidé de relancer le processus de vente sur le marché privé via un cahier des charges d'appel à candidature ou de désigner un prestataire externe.

Ainsi, il a été décidé, après vérification du contenu du dossier de candidatures pour chacun des trois appartements restant disponibles, de choisir prioritairement la proposition financière la plus avantageuse et pouvant aboutir à la vente dans les meilleurs délais, tout en contrôlant que les candidats retenus étaient à même de respecter leurs engagements financiers. A ce titre, un dépôt de garantie d'un montant de 50 000 € a été exigé au dépôt de l'offre pour chaque bien, montant à imputer sur le prix de vente.

A ce jour, deux propositions ont pu être retenues :

- pour l'appartement de MEGEVE, la meilleure offre a été faite par M. et Mme Willy NONNENMACHER domiciliés à SAVERNE (67) pour un prix net vendeur de 450 000 € ;
- pour l'appartement du 2^e étage de MENTON, la meilleure offre a été faite par M. Slim MILED et Mme Sylvia TERZIBACHIAN demeurant à PARIS (75), pour un prix net vendeur de 350 000 €.

Dans les deux cas, les frais d'enregistrement et de notaire en sus restent à la charge des acquéreurs.

Le notaire conseil du Département est Maître Claude RINGEISEN, les acquéreurs restent libres de choisir leur propre notaire.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la vente de l'appartement de MEGEVE (chalet n°10 "les Cyclamens" - chemin de Riante Colline composé de 3 pièces, séjour, deux chambres, cuisine, salle de bain au rez-de-chaussée (lot 1013), d'une cave en rez-de-jardin (lot 1008), d'un garage au 2ème sous-sol (lot 2279) et un emplacement parking n° 13 (lot 1213) , cadastré sous section BC n°225 au profit de M. et Mme Willy NONNENMACHER (par le biais d'une SCI restant à constituer) au prix net vendeur de 450 000 €, quatre cent cinquante mille euros ;

- approuve la vente de l'appartement du 2e étage de MENTON composé de 2 pièces, cuisine, salle de bain, formant le lot 164, une cave (lot 32) et un garage (lot 238) cadastré sous section BI n° 337 au profit de M. Slim MILED et Mme Sylvia TERZIBACHIAN au prix net vendeur de 350 000 €, trois cent cinquante mille euros ;

- dit que les actes seront passés en la forme notariée.

Elle désigne, par ailleurs, Monsieur Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, comme représentant du Département habilité à signer les actes afférents à ces ventes.

Strasbourg, le 19/08/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL